



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### 13 SEPTEMBRE 2024

#### Ordre du jour

Ouverture de l'Assemblée Générale	
Intervention de la mairie.....	2
Bilan moral.....	3
Bilan sportif.....	5
Bilan financier.....	7
Budget prévisionnel 2024/2025.....	9
Bilan école de pelote.....	10
Projets école de pelote 2024/2025.....	12
Projets 2024/2025.....	14
Tarifs licences 2024/2025.....	16
Commission jeunes.....	17
Commission sponsor.....	18
Commission sportive.....	19
Évolutions réglementaires fédérales.....	20
Questions reçues.....	31
Élection du Conseil d'Administration.....	32
Remerciements et clôture de l'Assemblée Générale	

Présents : Christian, Stéphane, Jean-Marie, Yanis, Benoît, Joël, Camille, Vincent

Excusés : Jérôme, Lilian, Pierre (procuration), Antonin (procuration), Eric (procuration)



## INTERVENTION DE LA MAIRIE

Charlotte BALLARIN, adjointe aux sports, représente Monsieur le Maire.

Elle souligne la bonne santé du club, notamment financière, en comparaison d'autres associations sportives gimontoises.

Elle rappelle que la mairie est à nos côtés, généralement présente quand elle est invitée sur nos événements, et a ainsi pu prendre conscience de l'état général du sol de la cancha fortement dégradé. Le problème est connu, dû notamment à un affaissement du sol au niveau du ruisseau. Le chiffrage de la pose d'un enrobé est à l'étude. Aucun travaux n'est prévu à ce jour, mais il sera bon de rappeler le problème lors la demande de subvention 2025.

Concernant l'occupation des salles, Charlotte BALLARIN défendra la disponibilité de la Halle au Gras pour la période hivernale, mais rien est acquis. L'occupation du fronton de l'école élémentaire a été évoquée. Le gymnase de l'école n'offre qu'une petite surface de frappe. Aucune des autres municipalités environnantes n'a de salle à mettre à disposition.

Il a été rappelé que seule la commune de Sainte-Marie aide le club (en dehors de la mairie de Gimont) avec une subvention de 100 €. Stéphane continuera de défendre ce dossier, avec le levier important de la pérennité de l'école de pelote.



## BILAN MORAL

Je tiens tout d'abord à remercier la mairie d'être présente ce soir. Son accompagnement continu permet de maintenir le club en bonne santé : maintien de la subvention de 800 €, entretien régulier de la cancha et en prévision des compétitions, réparation du filet déchiré par la tempête, mise à disposition de la Halle au Gras pour l'entraînement des jeunes et le Frontball, autorisation de débit de boisson pour les événements sportifs. Le club a sollicité les mairies d'où sont originaires certains de ses membres. Pour les demandes de subvention, seule la mairie de Sainte-Marie a répondu favorablement et complète ainsi la subvention de la mairie de Gimont d'un montant de 100 €. Pour la mise à disposition d'une salle d'entraînement, aucune n'a en revanche répondu favorablement. Les deux fois où le club a eu besoin d'un minibus, c'est le club de l'USAL qui a gracieusement mis à disposition le sien, celui de la Communauté des Communes n'ayant jamais été disponible aux dates voulues.

Le club compte aujourd'hui 40 membres : 14 jeunes, 10 adhérents et 16 licenciés adultes. Le club possède une stabilité remarquable, et est un club reconnu tant par ses résultats sportifs que par la convivialité de ses membres. Un bémol toutefois, cette année nous avons perdu notre dernière féminine.

Le club est présent dans les instances de notre sport avec la volonté de donner la voix aux petits clubs.

Au mois de décembre, le club a renouvelé son Conseil d'Administration. Benoît a laissé sa place après 10 ans passés à la tête du club. Son dynamisme et son investissement ont permis à l'ESG Pelote de rayonner et performer tant au niveau sportif que structurel, tant au niveau local que national, auprès des licenciés, d'abord, mais aussi auprès des instances sportives et des collectivités. Qu'il en soit ici remercié pour tout ce qu'il a accompli pour le club, qu'il a parfois fait passer avant sa santé ou sa vie personnelle. Stéphane et Denis, secrétaire et trésorier ne sont pas oubliés dans les remerciements que le club leur adresse pour tout ce qu'ils ont accompli pour le club.

Au mois de janvier, le club a essayé de proposer des entraînements en trinquet et mur à gauche pour essayer de diversifier les pratiques. De nouvelles équipes se sont engagées dans ces championnats. Malgré des premiers résultats sportifs mitigés, j'espère que la dynamique restera.

Au mois de février, le club a voulu candidater au Budget Participatif Gersois sur deux projets : la construction d'un mur de Frontball à Cahuzac, et l'achat de matériel informatique pour structurer l'association. Aucun des deux projets n'a abouti. Sur le projet de construction du mur, je profite de la présence de M. Le Maire pour demander à nouveau pourquoi la mairie n'a pas donné son accord.

Au mois de mars, Chrystel SOUFFARES, adjointe aux sports à la mairie de Gimont, a démissionné suite à des désaccords internes. Cette démission rappelle que la bonne santé des associations

# ÉTOILE SPORTIVE GIMONTOISE PELOTE BASQUE



sportives est aussi due au travail quotidien des élus qui relaient les demandes des clubs. Elle a été remplacée par Charlotte BALLARIN, venue assister aux finales du tournoi du club.

Au mois d'avril, le club a dû relever le défi de l'organisation, en moins d'une semaine, des finales départementales, avec des succès sportifs pour couronner la journée.

Au mois de mai, un voyage au Pays Basque a été organisé pour les licenciés, en lien avec un événement local, Le Festival de la Mer de Pasaia. Il n'y a eu aucune inscription, mais un autre voyage sera proposé autour de la Toussaint.

Au mois de juin, le tournoi du club a quasiment clôturé la saison sportive. Il s'est étalé cette année sur deux semaines et demi et nous a permis d'avoir une pensée toujours proche pour Lionel.

Au mois de juillet, le club de l'USAL a organisé, comme chaque année une journée conviviale sur la cancha à laquelle les licenciés sont invités à participer. Les résultats de notre équipe fanion ont apporté une visibilité encore plus grande sur notre club. Il y a là un potentiel à développer pour proposer de nouvelles activités ou licencier de nouvelles personnes.

Sur l'ensemble de la saison, je tiens à remercier tous les licenciés et adhérents qui ont fait briller les couleurs du club tant au niveau sportif que dans le comportement. Le respect de l'éthique est un axe important pour le bureau actuel et j'apprécie que ce message ait été entendu, appliqué et relayé. Je remercie les bénévoles qui ont permis que tous les événements aient pu se dérouler dans les meilleures conditions : Jeff, toujours le premier disponible, Stéphane présent partout à côté, autour et sur la cancha, Benoît, qui bien qu'ayant passé la main sait mieux que personne que sans ses bénévoles, un club s'essouffle plus vite, Franck, toujours prêt à arbitrer et donner des conseils, Eric, toujours partant et si précieux auprès des jeunes, Pierre, pour tout le boulot abattu, Jérôme, pour sa plume et ses projets, Lilian, le cœur sur la main et premier à véhiculer la bonne humeur taquine, Joël toujours dans l'esprit, Benjamin et Jean-Paul précieux donateurs, sans oublier mes deux formidables fils Antonin et Camille pour avoir dû relever tous les défis et fait briller l'Étoile jusqu'au firmament.

Je termine ce bilan avec une pensée spéciale pour Benoît à qui j'adresse au nom du club tous mes vœux de courage et de rétablissement dans son combat contre la maladie.

**Vote : le bilan a été voté à l'unanimité**



## BILAN SPORTIF

### Championnat du Gers place libre

- 1ère série : Thornary(s) : finalistes
- 2me série : Reux-Massat : poules
- 3ème série :
  - Thornary-Dardenne-Sinde : Champion
  - Baylaucq Rouquette : ¼
  - Bonaldo-Arancini-Fontana : Forfait
- 4ème série :
  - Lartigue-Marigo-Darolles : ¼
  - Darolles : Champion avec Condom
- 5ème série : Lartigue : finaliste

### Championnat Occitanie place libre

- 1ère série : Thornary(s) : 5ème
- 3ème série : Sinde-Dardenne-Thornary : Champion
- 4ème série : Baylaucq-Rouquette : ¼

### Nationale B place libre

- Thornary(s) : Demi-finale

### Trinquet Occitanie

- 3ème série : Thornary-Davan : Maintien
- 4ème série : ThornaryMassat : 1/16 de finale

### Tournoi Masseube

- 3ème série B : Fontana-Bonaldo-Arancini : ½

# ÉTOILE SPORTIVE GIMONTOISE PELOTE BASQUE



## Tournoi Mirande

### ■ 2ème série :

- Cossalter-Fontana : Finale
- Marigo-Lartigue : Champions

## Jeunes

### ■ Stage à Arette

### ■ Occitanie Mur à gauche gomme pleine

- M16
  - Ylan/Yanis : Vice champions
  - Théo/Mathéo : 3ème
- M14 : Timaël 3ème

### ■ Championnat de France Frontball

- 4 jeunes engagés : Yanis/Ylan/Théo/Mathéo
- Ylan : finaliste du tournoi de la vallée des kiwis

## Développement de la pratique sportives

### ■ Entraînements en mur à gauche

### ■ Entraînements en trinquet

**Vote : le bilan a été voté à l'unanimité**



# ÉTOILE SPORTIVE GIMONTOISE PELOTE BASQUE



Les autres dépenses du club ont été la souscription à l'assurance et au différents abonnements pour assurer la numérisation de la gestion du club, des frais de mission, de déplacements notamment aux différentes AG départementale et régionale. On peut y ajouter enfin un don au téléthon et les entraînements proposés par le club aux argoulets pour découvrir et se perfectionner en mur à gauche et trinquet.

Je tenais aussi à remercier les mairies de Gimont et de Sainte Marie, qui continuent à soutenir notre association en nous attribuant une subvention de respectivement 800 € et 100 €.

Pour parler de l'école de pelote, son budget enregistre 1334 € de dépenses entre le stage à Arette, l'achat de matériel et la participation aux compétitions. C'est à balancer avec les 790€ de recettes, qui correspondent à la participation des parents pour le stage, ainsi que l'argent récolté par Pierre lui-même en proposant des heures d'initiation à la pelote.

Pour finir en parlant de l'année sportive à venir, nous prévoyons de rester sur le même schéma financier.

**Vote : le bilan a été voté à l'unanimité**





## BILAN ÉCOLE DE PELOTE

### Présentation

L'école de Pelote se compose de 13 jeunes répartis en 2 Groupes de niveaux

6 jeunes en Groupe 1 et 7 en Groupe 2 composé de M14 et M16

A noter : l'abandon de Manon, seule fille à ce jour à l'école de pelote.

Les entraînements ont lieu :

Le mercredi de 16h à 17h pour le Gr1 et le 17h à 18h30 pour le Gr2,

Le samedi de 10h à 11h pour le Gr1 et de 11h à 12h30 pour le Gr2,

Nous sommes 3 éducateurs, Éric, Franck et Pierre, tous les 3 diplômés

En période hivernale nous jouons le mercredi à la halle au Gras mais aussi les samedis si besoin de repli météo

Les jeunes pratiquent essentiellement la Pala et le FrontBall

Nous menons des initiations à Joko Garbi, Paleta cuir, Paleta gomme creuse

Nous planifions au moins une sortie mois qu'elle soit sous forme d'initiation, stage, rassemblement ou compétition.

A noter : Pierre a réalisé 3 séances d'initiation FrontBall le mercredi après-midi pour l'Espace jeunes de Gimont.

### Sportif

Sept. 2023 : nous avons assisté à la coupe d'Europe de FrontBall à Castanet.

Nov. 2023 : Initiation Paleta Gomme Creuse en Trinquet, organisé par le CD31 aux Argoulets

Déc. 2023 : Annulation rassemblement Mur à Gauche à Condom, la Mairie n'a pas libéré le complexe pourtant réservé depuis plusieurs mois.

Janv. 2024 : Championnat CD32 Mur à Gauche à Condom.

Fév. 2024 : Initiation Paleta Gomme Creuse en Mur à Gauche, organisé par le CD31 aux Argoulets

# ÉTOILE SPORTIVE GIMONTOISE PELOTE BASQUE



Fév. 2024 : Championnat Occitanie UNSS de FrontBall à Tarbes, 4 joueurs représentés le collège de E. LARTET, Yanis Maraud, Ylan Cossalter, Théo Causse et Mathéo Boyer. Vainqueur dans la catégorie Collège.

Fév. 2024 : Initiation Frontenis en Mur à Gauche, organisé par le CD31 à Portet sur Garonne

Mars 2024 : FrontBall, Rassemblement Ligue Occitanie aux Argoulets

Avril. 2024 : Stage à Arette du 15 au 17 Avril, organisé par le CD32.

Avril. 2024 : Championnat Occitanie Mur à Gauche à Agen. Vice-Champion M16 Ylan Cossalter et Yanis Maraud, 3ème Théo Causse et Mathéo Boyer. 3ème en M14 Timael Ferrando associé à Oihana joueuse du BAP

Avril 2024 : Participation au tournoi Adulte de FrontBall à Mirande (préparation au Ch. de France M16)

Mai 2024 : Rencontres amicales contre le club des Landes de Pays d'Orthe Main Nue (POMN) à Tarbes (préparation au Ch. de France M16)

Juin. 2024 : Annulation cause Météo du Ch. Occitanie Paleta Gomme Place Libre prévu à Gimont.

Juillet 2024 : Ch. de France FrontBall à Saint Lon les Mines (40). WE du 19 au 21 juillet regroupant les catégories de M16 à Nat. A. Yanis Maraud, Ylan Cossalter, Théo Causse et Mathéo Boyer étaient inscrits en M16. Yanis termine Finaliste du Tournoi de la Vallée des Kiwis.

## Hors école de Pelote

- Participation de Yanis Maraud au Tournoi interne de Gimont associé à notre Président de Club, Vincent Thornary
- Participation d'Ylan Cossalter au Tournoi de Balle Pelée de Mirande associé à Eric Fontana, il termine finaliste en 2ème série contre une équipe de Gimont (Stéphane et Christophe)

Nous sommes là sur une des finalités d'un club, intégrer ses jeunes chez les adultes ! Gage de réussite d'une école de sport.

Sportivement

Eric Fontana  
Franck Aparicio  
Pierre Vié

**ESG PELOTE BASQUE – 32200 GIMONT – [contact@esgpelote.fr](mailto:contact@esgpelote.fr) – 06 72 69 83 17**

Association Loi 1901 enregistrée sous le n° W321001869 à la préfecture du GERS – N° SIRET 509 492 005 00012 – Association déclarée



## PROJETS ÉCOLE DE PELOTE 2024/2025

### Tranche d'âge

En théorie 8 – 14 ans

### Lieux

Fronton Place Libre et aire couverte (Halle aux gras) pour repli météo ou période hivernale

### Encadrement

Éducateurs : Pierre Vié (diplômé BF2), Éric Fontana (diplômé BF1) et Franck Aparicio (diplômé BF1)

### Horaires

Mercredi de 16h00 à 18h30 et Samedi de 10.00h à 12h30.

### Spécialités pratiquées

Pala gomme pleine et creuse, Frontball (Main nue), Chistera

### Projet pédagogique

- Faire aimer le sport
- Prendre du plaisir
- Apprentissage de la Pelote Basque
- Ouverture d'esprit en pratiquant plusieurs spécialités de Pelote
- Echange avec d'autres clubs (sociabilisation)
- Gout de l'effort et du dépassement par des tournois éducatifs ou compétitions
- Enseigner les bases de l'hygiène sportive

### Projet sportif

Le fil conducteur sur la saison sera la Pala gomme pleine aux travers d'ateliers lors des entraînements et d'échanges avec d'autres écoles du Gers ou d'Occitanie. Néanmoins d'autres spécialités seront pratiquées.

→ la main nue sous sa forme Frontball (balles mousses dures).

**ESG PELOTE BASQUE – 32200 GIMONT – [contact@esgpelote.fr](mailto:contact@esgpelote.fr) – 06 72 69 83 17**

Association Loi 1901 enregistrée sous le n° W321001869 à la préfecture du GERS – N° SIRET 509 492 005 00012 – Association déclarée

# ÉTOILE SPORTIVE GIMONTOISE PELOTE BASQUE



Elle se pratiquera lors des séances de repli pour cause météo ou saison hivernale à la halle aux gras

A noter qu'il y a une volonté Fédérale pour se servir de la spécialité Frontball pour le développement chez les jeunes sous la forme de main nue éducative, balle et aire de jeu adaptées.

→ le Chistera, plutôt sous sa forme Joko Garbi (petit Chistera) plus facile à adapter en place libre.

→ La Gomme creuse sous sa forme éducative avec des balles pelées ou autres en Place Libre.

Néanmoins, nous essayons de trouver un lieu de repli, si le fronton est impraticable pour cause météo ou la halle est occupée. Ce lieu nous permettra de maintenir l'activité en faisant des ateliers de motricité, pliométrie et autres...

Concernant la compétition, elle se fera sous forme officielle aux travers des compétitions départementales et Ligue ou par des rassemblements pour les jeunes n'ayant pas le niveau compétition.

Les rassemblements ou tournois jouent un rôle essentiel dans l'apprentissage et le développement du jeune joueur, ils sont aussi la représentation du club, de ce fait nous demandons à tous d'être présent. De son côté le club s'attachera à mettre en place un planning le plus tôt possible dans la saison.

Pour information, l'école de Pelote de Gimont a été la plus représentée sur les tournois, rassemblements et stage sur la saison 2023-2024.

A noter : cette saison nous aurons 2 jeunes issus de l'école qui intègrent des tournois Adultes, c'est une grande satisfaction pour les éducateurs et un aboutissement pour tout club de sport de voir ses jeunes intégrer le niveau Adulte. De ce fait une cellule « compétition » avec les Educateurs est à l'étude pour les accompagner tout au long de leur saison.

## Déplacements

Pour les déplacements, nous demandons à chaque famille de faire des déplacements à tour de rôle, les éducateurs restant disponibles pour pallier aux aléas.

## Matériel et équipement

Tout le matériel de jeu est fourni par le club.

## Remerciements

à la Mairie de Gimont pour nous permettre d'accéder à la Halle, essentielle pour le dynamisme de l'école. Au club de l'USAL pour son aide Logistique sur les locations aux Argoulets, plus accessible pour les clubs Toulousains et son aide sur les transports avec le prêt gratuitement d'un véhicule 9 places.

**ESG PELOTE BASQUE – 32200 GIMONT – [contact@esgpelote.fr](mailto:contact@esgpelote.fr) – 06 72 69 83 17**

Association Loi 1901 enregistrée sous le n° W321001869 à la préfecture du GERS – N° SIRET 509 492 005 00012 – Association déclarée



## PROJETS 2024/2025

### Voyage au Pays Basque

Il sera organisé autour du 11 novembre (hors vacances scolaires). Un sondage sera lancé suffisamment tôt pour permettre à chacun de s'organiser.

### Diversification des pratiques

Des séances et horaires seront proposés en mur à gauche et trinquet dans le but d'engager des équipes dans les divers championnats.

### Organisation des finales du Trophée de l'Armagnac

Un consensus s'est dégagé pour organiser les finales du trophée de l'Armagnac. Concernant la gratuité du repas pour les arbitres, le club se rapprochera du Comité Départemental pour demander une participation. Jean-Paul s'est proposé à l'organisation du repas.

### Budget Participatif Gersois

Nous sommes en attente d'un retour de la mairie quant à un éventuel accord pour organiser les travaux. La prochaine participation pourrait tourner autour de la construction d'un club-house ou de l'installation d'un éclairage.

### Tookets

Le club a été choisi par le Crédit Agricole pour être bénéficiaire de la campagne de Tookets 2024. Un appel est lancé pour solliciter tous les sociétaires que les membres du club pourraient connaître.

### Participation aux tournois et championnats

Stéphane et Christophe sont prêts à participer au championnat du Gers en mur à gauche. Il a été rappelé l'existence du tournoi Tamalou à Brive.

### Recrutement

Les résultats de notre équipe fanion ont attiré des joueurs extérieurs qui sont prêts à s'engager ou se licencier à Gimont : Romain GANS (Castanet), Ludovic DUPRE (Auch), Édouard MUCIG (sans club).

# ÉTOILE SPORTIVE GIMONTOISE PELOTE BASQUE



## Sponsor

La commission sponsor ayant été créée lors de cette Assemblée Générale, une journée sera prévue pour fédérer le club autour des sponsors qu'il aura trouvés.

## Événements

La journée finale du Fronton Series aura lieu à Portet-sur-Garonne le week-end du 5 et 6 octobre 2024.

## Vente de matériel

Le club vend à prix coûtant du matériel : polos, vestes, palas, pelotes, ... Les achats peuvent se faire sur le site : <https://esgpelote.fr/vente-de-materiel>

## Instances de la pelote

L'année olympique 2024 est une année électorale pour les instances de notre sport : club, Comité Départemental, Ligue Régionale, Fédération Française. Un appel est lancé à tous les licenciés voulant s'investir dans le développement de notre sport à participer à ces instances.

## Affichages

Un affichage est demandé sur la cancha pour préciser les horaires d'occupation. L'achat d'une boîte à clé a été demandé pour y laisser la clé des toilettes. Il a été rappelé que la clé d'accès aux vestiaires du rugby où se trouve le défibrillateur se trouve sous la cahute.



## TARIFS LICENCES 2024/2025

La proposition :

- 20 € adhérents
- 40 € licenciés jeunes (M10, M12, M14, M16, M19)
- 60 € licenciés adultes

a été soumise au vote.

**Vote : Pour (6), Contre (1), Abstention (0), NPPV (4)**

Pour rappel, lors d'une prise de licence, le club reverse à la Fédération Française :

- 37 € pour les M10, M12 et M14
- 42 € pour les M16 et M19
- 57 € pour les adultes



# COMMISSION JEUNES

La mise en place d'une commission jeunes a été soumise au vote.

**Vote : la commission a été créée à l'unanimité**



## COMMISSION SPONSOR

La mise en place d'une commission sponsor a été soumise au vote.

**Vote : la commission a été créée à l'unanimité**



# COMMISSION SPORTIVE

La mise en place d'une commission sportive a été soumise au vote.

**Vote : la commission a été créée à l'unanimité**



## ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES FÉDÉRALES

Ces évolutions sont applicables à partir du 01/09/2023.

### Règlements divers

Mise à jour : 01/09/2023

Tableau POINTS + Limites de BUT (Par Installation, Spécialité et Catégorie)

International

Spécialité	Catégorie	Fronton Place Libre								Trinquet				Mur A Gauche			Equivalence distances / n° de lignes		
		NB de points			But			Limite de jeu	NB de points		But		Inst.	NB de points		But			
		Cist.	1/4, 1/2	Fin	De	Dépasser	% Faute		De	Dépasser	% Faute	De		Dépasser	% Faute				
Paleta	M12-Pousains (*)	15	15	20	15m	10m	25m	30m	30		F	H	F	H	35		10,5m - L3	10,5m - L3	17,5m - L5
	M14-Benjamins (*)	15	20	25	15m	15m	30m	35m	40		10m	12,5m	12,5m	12,5m		35		10,5m - L3	14m - L4
Gomme	M16-Minimes	15	25	30	20m	15m	30m	35m	40		12,5m	15m	12,5m	15m	35		14m - L4	14m - L4	21m - L6
	M19-Cadets	35			20m	15m	35m	35m	40		12,5m	17,5m	15m	17,5m	35		14m - L4	14m - L4	24,5m - L7
Pleine	M22-Junieurs Séniors Femmes	35			20m	15m	35m	35m	40		15m	17,5m			35		14m - L4	14m - L4	24,5m - L7
	M22-Junieurs Séniors Hommes	35			22,5m	15m	35m	45m	40		17,5m	17,5m			35		14m - L4	14m - L4	24,5m - L7

### Règlement Sportif

#### 40 OBSERVATIONS PRELIMINAIRES

A. La dénomination "pelote basque" englobe une grande variété de jeux ou spécialités.

Ces spécialités sont :

- Main nue,
- Chistera joko garbi, Rebot,
- Grand chistera, Cesta punta,
- Pasaka,
- Paleta (pelote de cuir et pelote de gomme creuse ou pleine), Pala corta, Pala,
- Xare,
- Frontenis
- **Frontball. Les règles gérant cette spécialité font l'objet d'un règlement spécifique : « 11 Règlement de la modalité de Frontball FFPB ».**

Elles se jouent dans les modalités (différents terrains de jeux) de :

- Trinquet,
- Fronton place libre,
- Frontons avec mur à gauche 30 mètres, mur à gauche 36 mètres et mur à gauche 54 mètres ou Jaï-alai.

B. Parmi les jeux de trinquet :

ESG PELOTE BASQUE – 32200 GIMONT – [contact@esgpelote.fr](mailto:contact@esgpelote.fr) – 06 72 69 83 17

Association Loi 1901 enregistrée sous le n° W321001869 à la préfecture du GERS – N° SIRET 509 492 005 00012 – Association déclarée

# ÉTOILE SPORTIVE GIMONTOISE PELOTE BASQUE



- La main nue,
- Le pasaka,
- La paleta (pelote de cuir),
- La paleta (pelote de gomme : creuse ou pleine),
- Le xare.

C. Parmi les jeux de fronton place libre :

- La main nue,
- Le rebot,
- Le chistera joko garbi,
- Le grand chistera,
- La pala,
- La paleta (pelote de gomme pleine).

D. Parmi les jeux de fronton avec mur à gauche :

a) Fronton 54 mètres ou Jaï alaï :

- La cesta punta.

b) Fronton 36 mètres :

- La main nue,
- La pala corta,
- La paleta (pelote de cuir),
- La paleta (pelote de gomme pleine),
- Le chistera joko garbi.

c) Fronton 30 mètres :

- La paleta (pelote de gomme creuse),
- Le frontenis.

E. Tous les jeux de pelote peuvent être regroupés en deux types distincts.

1) Les jeux directs, qui sont les plus anciens, sont les jeux dans lesquels les joueurs jouent face à face et où le mur est simplement limite de jeu et n'a donc qu'une valeur accessoire. Tels sont :

**ESG PELOTE BASQUE – 32200 GIMONT – [contact@esgpelote.fr](mailto:contact@esgpelote.fr) – 06 72 69 83 17**

Association Loi 1901 enregistrée sous le n° W321001869 à la préfecture du GERS – N° SIRET 509 492 005 00012 – Association déclarée

# ÉTOILE SPORTIVE GIMONTOISE PELOTE BASQUE



- Le rebot,
- Le pasaka.

On y compte par jeux.

2) Les jeux indirects (de blaid). Ce sont les jeux où la pelote est jouée contre le mur, dont le rôle devient donc principal, chaque joueur ne frappant la pelote qu'après l'impact de celle-ci contre le mur de jeu. Tels sont :

- La main nue,
- Le chistera joko garbi,
- Le grand chistera,
- La pala,
- La pala corta,
- La paleta (pelote de cuir),
- La paleta (pelote de gomme creuse),
- La paleta (pelote de gomme pleine),
- Le frontenis,
- La cesta punta,
- Le xare.

On y compte par points.

F. Tous ces différents jeux ont chacun leurs règles propres mais tous obéissent aux règles générales formulées dans le chapitre suivant.

G. En pelote basque, se disputent des compétitions individuelles et par équipes, suivant les spécialités.

H. Le terme joueur comprend les joueurs et les joueuses.

## 41 REGLES SPORTIVES GENERALES APPLICABLES A TOUS LES JEUX DE PELOTE BASQUE

### 410 LE JEU

#### 410.0 Le but

m) Si au but ou en cours d'échanges, le joueur ou l'équipe qui a engagé le point commet une faute, le joueur ou l'équipe perd le point. Le but du point suivant sera effectué par son adversaire sauf dans le cas de compétition avec but alterné.

**ESG PELOTE BASQUE – 32200 GIMONT – [contact@esgpelote.fr](mailto:contact@esgpelote.fr) – 06 72 69 83 17**

Association Loi 1901 enregistrée sous le n° W321001869 à la préfecture du GERS – N° SIRET 509 492 005 00012 – Association déclarée

# ÉTOILE SPORTIVE GIMONTOISE PELOTE BASQUE



n) Le joueur ou l'équipe qui a marqué le dernier point a la responsabilité de buter rapidement.

Afin de préserver l'essence et le dynamisme du jeu, l'arbitre principal ne permettra pas la perte de temps intentionnée du moment où un point est marqué jusqu'à ce que le suivant commence.

Si l'arbitre principal considère qu'il y a une perte de temps intentionnée, il a l'autorité pour donner un avertissement au joueur ou à l'équipe concerné(e) et, si cela se renouvelle, de les pénaliser avec la perte d'un point et le but passera alors à son adversaire.

o) Pour les compétitions jeunes (M12, M14 et M16), possibilité de modifier les modalités de but en intégrant un format alterné quelle que soit la formule.

Cette décision, sous couvert des commissions de la spécialité et de la sportive générale, devra impérativement figurer dans les directives de la compétition qui seront diffusées, avant la 1ère partie de poule, à toutes les associations concernées et visualisables sur le site des compétitions.

## 412 TENUE SPORTIVE DES JOUEURS

### 412.0 Définition tenue réglementaire, catégories Amateur et Professionnel

Tenue vestimentaire, cas général

Pour les compétitions de Fédération, de Ligues ou de Comités, les joueurs doivent avoir une tenue réglementaire : **maillots à col rond** ou type polo, uni ou d'au maximum trois couleurs, **pantalons longs blancs ou jupettes (jupettes short) blanches** pour les "féminines" et chaussures **de sport**.

### 412.1 Identification publicitaire, catégories Amateur et Professionnel

#### 412.10 Cas général

Toute nouvelle création de maillots devra faire l'objet d'une demande de conformité à la FFPB.

## Règlement financier

### 38 PENALITES PECUNIAIRES

#### A) FORFAITS

Dans le cas d'un forfait non notifié et (sauf cas de force majeure) dans la mesure où l'équipe adverse s'est déplacée, l'association sportive fautive devra payer (en supplément de la pénalité) une indemnité compensatrice des frais engagés par l'association sportive sur la base du tarif fédéral.

L'organisme fédéral percevra l'indemnité afin de la reverser à l'association sportive lésée.

Pénalités pécuniaires suivant les divers cas de forfaits :

- **Forfait pour cas de force majeure (art. 224.01) ou circonstances exceptionnelles justifiées (art. 224.00) : pas de pénalité.**

**ESG PELOTE BASQUE – 32200 GIMONT – [contact@esgpelote.fr](mailto:contact@esgpelote.fr) – 06 72 69 83 17**

Association Loi 1901 enregistrée sous le n° W321001869 à la préfecture du GERS – N° SIRET 509 492 005 00012 – Association déclarée

# ÉTOILE SPORTIVE GIMONTOISE PELOTE BASQUE



- Forfait pour circonstance exceptionnelle non justifiée (art. 224.00) : 75 euros.

- Autres cas de forfaits (art. 224.02 et 224.1) : 150 euros.

En cas de récidive, (dans un délai de deux ans), cette pénalité pourra être multipliée par trois.

## B) LOGICIEL COMPETITIONS

Une pénalité pécuniaire de 16 euros est fixée pour tout résultat non saisi le lundi à 13 heures sur le site Compétitions.

Pour les compétitions de Ligue ou de Comité, les pénalités financières des forfaits et autres sont du ressort de chaque Ligue ou de chaque Comité.

## Règlements Généraux

### 221.4 Mutation de licence sportive

Tout joueur, licencié auprès d'une association sportive ou société sportive qu'il désire quitter, doit remplir un dossier de demande de mutation et le déposer avant le 01 décembre ou le 01 juillet, auprès de son Comité ou Ligue où il est licencié le jour de la demande, dans les formes suivantes : la demande doit être établie sur un imprimé spécial fourni par la FFPB et dûment complétée.

Les mutations accordées par les Comités ou les Ligues seront enregistrées par la FFPB pour être effectives au 15 décembre et au 15 juillet.

### 224.0 Parties de poule et éliminatoires

#### 224.00 Forfait pour circonstances exceptionnelles (article 224.61)

Lorsqu'un joueur individuel ou une équipe déclarent forfait pour une partie de compétition de Fédération ou de Ligue ou de Comité pour cause de circonstances exceptionnelles (article 224.61), les sanctions suivantes seront appliquées :

- Durant les parties de poules, le joueur individuel ou l'équipe fautive aura "partie perdue" (voir article 225.205.2)
- Le joueur individuel ou l'équipe perd cette partie mais n'est pas considérée "comme forfait général" et pourra continuer la compétition (parties de poules).
- Si ce forfait se produit durant les parties éliminatoires, le joueur individuel ou l'équipe fautive aura "partie perdue" et dans le classement général final sera classée dernière du niveau auquel s'est produit ce fait.
- Toutefois, si ce cas se renouvelait dans cette même compétition, alors le joueur individuel ou l'équipe sera considérée comme "Forfait Général" (application de l'article 224.02).
- Dans le cas de circonstance exceptionnelle justifiée : pas de pénalité pécuniaire.

ESG PELOTE BASQUE – 32200 GIMONT – [contact@esgpelote.fr](mailto:contact@esgpelote.fr) – 06 72 69 83 17

Association Loi 1901 enregistrée sous le n° W321001869 à la préfecture du GERS – N° SIRET 509 492 005 00012 – Association déclarée

# ÉTOILE SPORTIVE GIMONTOISE PELOTE BASQUE



• Dans le cas de circonstance exceptionnelle non justifiée : une pénalité pécuniaire prévue à l'article 38 du règlement financier sera infligée à l'association sportive dont le joueur individuel ou l'équipe fait partie.

En cas de non-paiement de la pénalité au début de la saison sportive suivante, l'association sportive ne pourra pas engager d'équipe dans la spécialité concernée.

## 224.02 Forfait Général "Hors cas de force majeure"

Lorsqu'un joueur individuel ou une équipe déclare forfait pour une partie de compétition de Fédération, de Ligue ou de Comité et que ce forfait, n'est pas considéré comme "cas de force majeure", les sanctions suivantes seront appliquées :

- le joueur individuel ou l'équipe sera mis(e) hors de ladite compétition.
- que ce forfait se produise pendant la phase qualificative, ou éliminatoire (sauf cas spécial pour les finales, article 224.1) pour le classement des équipes inter-poules, les résultats des parties déjà jouées ne seront pas pris en compte et le fautif sera classé dernier de la série.
- Pas de possibilité de disputer cette même spécialité la saison sportive suivante.
- En cas de récidive (dans un délai de deux ans), suspension un an.
- L'association sportive : blâme et pénalité pécuniaire et, en cas de récidive (dans un délai de deux ans), suspension durant trois mois, assortie de pénalité pécuniaire (article 38 du Règlement financier).

En cas de non-paiement de la pénalité au début de la saison sportive suivante, l'association sportive ne pourra pas engager d'équipe dans la spécialité concernée.

## 224.6 Cas de force majeure - Circonstances exceptionnelles

### 224.60 Cas de force majeure

Le cas de force majeure peut seul motiver la remise d'une partie.

Sont considérés comme cas de force majeure :

- a) la pluie ou tout autre phénomène atmosphérique,
- b) l'humidité rendant difficile le déroulement de la partie,
- c) l'obscurité,
- d) l'accident pouvant survenir aux joueurs concernés sur l'itinéraire du déplacement,
- e) la blessure, lorsqu'elle constitue pour lui un handicap certain et qu'elle a été causée par l'adversaire, ou lorsqu'elle est due, soit à l'état inhabituel du terrain (trinquet, fronton ou place libre

**ESG PELOTE BASQUE – 32200 GIMONT – [contact@esgpelote.fr](mailto:contact@esgpelote.fr) – 06 72 69 83 17**

Association Loi 1901 enregistrée sous le n° W321001869 à la préfecture du GERS – N° SIRET 509 492 005 00012 – Association déclarée

# ÉTOILE SPORTIVE GIMONTOISE PELOTE BASQUE



rendus glissants par la condensation ou à la suite d'une ondée), soit encore à une circonstance fortuite.

f) d'une manière générale, toutes circonstances empêchant l'organisation matérielle d'une rencontre.

Par contre, ne peuvent être considérés ni retenus comme cas de force majeure : le mal aux mains ou "clou" ;

Et d'une façon générale, les accidents d'ordre musculaire (crampes, foulures, déchirures, etc.), accidents consécutifs à une déficience de la condition physique, ainsi que tous autres résultant de la maladresse du joueur lui-même ou de son partenaire.

En cas de contestation, le délégué sportif apprécie les faits en tenant compte, obligatoirement, des cas ci-dessus et, dès lors, décide souverainement.

S'il s'agit de blessure survenue, comme il est dit au paragraphe e), il pourra, pour prendre sa décision, demander l'avis d'un médecin.

g) Tout joueur individuel ou équipe ne pouvant disputer une partie remise pour "cas de force majeure" aura partie perdue (idem que circonstances exceptionnelles).

h) Si, pour un joueur individuel ou une équipe, le cas de force majeure entraîne l'arrêt définitif de la compétition : application de l'article 224.01.

i) L'invasion de l'aire de jeu par les spectateurs.

Dans tous les cas, ce seront l'arbitre et le délégué qui décideront de la suspension de la partie.

**En l'absence de délégué ou d'arbitre officiel, si un joueur individuel ou un des joueurs d'une équipe ne souhaite pas commencer ou poursuivre une partie pour raison de cas de force majeure, l'équipe adverse ne pourra pas lui imposer de commencer ou de continuer la partie.**

**Avant de prendre cette décision de suspension de la partie, on attendra au plus une demi-heure pour que la cause de l'arrêt disparaisse ; au-delà, la partie sera arrêtée.**

## 224.61 Circonstances exceptionnelles

Est considéré comme circonstance exceptionnelle :

- La maladie, le deuil, l'accident, le travail, la naissance ou la blessure d'un joueur individuel ou faisant partie d'une équipe survenant avant la date programmée de la rencontre qui, par manque de remplaçant dans son association sportive, ne permet pas de commencer ou de poursuivre une compétition dont le calendrier aura été établi par la commission de la spécialité.
- La situation des joueurs des catégories M12, M14, M16, M19 et M22 inclus soumis à des obligations de scolarité (examens, stages lointains, voyages d'étude...) attestées par l'institution et vérifiables.

**ESG PELOTE BASQUE – 32200 GIMONT – [contact@esgpelote.fr](mailto:contact@esgpelote.fr) – 06 72 69 83 17**

Association Loi 1901 enregistrée sous le n° W321001869 à la préfecture du GERS – N° SIRET 509 492 005 00012 – Association déclarée

# ÉTOILE SPORTIVE GIMONTOISE PELOTE BASQUE



- Dans tous les cas une pièce justificative officielle devra être déposée au siège de la Fédération et/ou de la Ligue et/ou du Comité au plus tard **le mardi** suivant la date programmée de la rencontre (pour les licenciés scolarisés, la pièce justificative sera jointe à la notification de l'événement).

- Ne pourront pas être considérées comme circonstances exceptionnelles, les convenances personnelles, l'indisponibilité des joueurs n'entrant pas dans les cas cités ci-dessus.

## 225.201.0 Entente préalable entre associations sportives

La société nommée en premier convoque son adversaire le mercredi au plus tard pour le jour indiqué sur le calendrier (possibilité d'avancer la partie sous réserve de disponibilité des joueurs).

La convocation doit préciser la date, l'heure et le lieu de la partie.

S'il y a mésentente entre les sociétés sur la date et heure, la partie devra obligatoirement se jouer le dimanche qui suit, à l'heure fixée par la société nommée en premier entre 10 h et 18 h.

Pour faciliter leurs relations, une liste de correspondants par spécialité fournie par les présidents des sociétés sera communiquée en début de compétition.

Tout report de partie non prévu dans les précédentes dispositions entraînera partie perdue pour les deux équipes.

**Dans tous les cas, la société nommée en premier sera chargée de notifier le lieu, la date et l'heure de la rencontre sur le logiciel compétitions au plus tard le mercredi soir avant le jour du week-end indiqué sur le calendrier ou, dans le cas d'une rencontre avancée, 3 jours avant la date réelle de la rencontre.**

## 225.201.2 Enregistrement Résultats

La société nommée en premier est chargée de saisir le résultat de la rencontre dans le logiciel compétitions avant le lundi 13 heures qui suit la date de programmation sur le site compétitions.

Toute absence de résultat sera sanctionnée par une pénalité financière pour l'association en charge de cette saisie (article 38 du règlement financier).

## 225.205.3 Conditions de participation des joueurs engagés dans un championnat

Les Ligues ou les Comités percevront des droits d'engagement puis retourneront à la FFPB le bordereau précisant le nombre et la destination des joueurs ou équipes engagés dans les différentes formules.

Pour les trois formules de championnat, si deux ou plusieurs équipes d'une même société sont qualifiées pour les championnats de France, ces équipes doivent rester dans la composition qui a permis leur qualification ; c'est ainsi par exemple qu'un ou des joueurs ayant fait partie de l'équipe 1 en championnat de Ligue ou de Comité ne pourront pas jouer en équipe 2 en championnat fédéral.

**ESG PELOTE BASQUE – 32200 GIMONT – [contact@esgpelote.fr](mailto:contact@esgpelote.fr) – 06 72 69 83 17**

Association Loi 1901 enregistrée sous le n° W321001869 à la préfecture du GERS – N° SIRET 509 492 005 00012 – Association déclarée

# ÉTOILE SPORTIVE GIMONTOISE PELOTE BASQUE



Lorsqu'en cours de championnat, plusieurs compétitions se déroulent dans la même tranche d'âge et à des niveaux de valeur différente : première, deuxième, troisième série... :

- Un joueur engagé dans une série ne peut en aucun cas participer à la compétition de la série inférieure.
- Un joueur inscrit dans une série peut remplacer deux fois en série supérieure dans une seule et même équipe, tout en conservant la possibilité de rejouer dans la série dans laquelle il s'était engagé. A partir du troisième remplacement, il est considéré comme rattaché à celle-ci et ne pourra plus rejouer dans la série dans laquelle il était engagé.
- Dans une même compétition :

- Tout joueur engagé dans une équipe et ayant disputé au moins une partie avec celle-ci, ne peut en aucun cas jouer dans une autre équipe du même niveau ou de la même catégorie pour ladite compétition durant la phase de poule.

- A l'issue de la phase de poule, tout joueur non qualifié pour les phases finales sera autorisé à être remplaçant dans une autre équipe de son club évoluant dans cette même compétition.

Ce joueur sera rattaché à cette équipe jusqu'à la fin de la compétition. Si à son tour, cette équipe est éliminée, ce joueur remplaçant ne pourra plus participer à cette même compétition sauf cas particulier des finales (article 225.205.41).

- Un joueur éliminé en championnat de Ligue ou de Comité pourra être remplaçant en championnat de France dans une autre équipe de son association sportive.

Dans la compétition à formule nominative :

Pour les équipes de deux joueurs, à l'engagement l'un au moins des titulaires doit être licencié dans l'association sportive engagée ; en cours de championnat la présence de l'un au moins des titulaires est obligatoire ;

Pour les équipes de trois joueurs, à l'engagement au moins deux des titulaires doivent être licenciés dans l'association sportive engagée ; en cours de championnat la présence de deux titulaires au moins est obligatoire ;

Pour les équipes de cinq joueurs, à l'engagement au moins trois des titulaires doivent être licenciés dans l'association sportive engagée ; en cours de championnat la présence d'au moins trois titulaires est obligatoire.

Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ce quota ne pouvait être respecté, la commission sportive de la spécialité ou la Commission Sportive Générale appréciera les demandes notifiées de remplacement expressément formulées.

L'article 225.200 stipule que pour les engagements nominatifs, l'équipe titulaire est celle figurant sur l'engagement initial.

**ESG PELOTE BASQUE – 32200 GIMONT – [contact@esgpelote.fr](mailto:contact@esgpelote.fr) – 06 72 69 83 17**

Association Loi 1901 enregistrée sous le n° W321001869 à la préfecture du GERS – N° SIRET 509 492 005 00012 – Association déclarée

# ÉTOILE SPORTIVE GIMONTOISE PELOTE BASQUE



Toutefois, si un des joueurs d'une équipe ne dispute aucune partie avec celle-ci, il pourrait devenir un remplaçant potentiel à condition que le responsable de l'association sportive de cette équipe, ait au préalable obligatoirement signalé par écrit à l'instance organisatrice, le nom du joueur devenant titulaire à sa place dans l'équipe concernée.

Le joueur remplaçant potentiel est dès lors soumis au règlement en vigueur sur les remplacements (art. 225.205.4).

La nouvelle constitution de l'équipe sera formalisée dans le logiciel compétition par le Comité, la Ligue, concerné(e) ou la FFPB.

## Règlement LOPB

Au niveau comité départemental CD31 et ligue Occitanie, nous appliquons les règles suivantes qui sont soit un rappel des règlements FFPB, soit spécifiques de nos championnats locaux. Elles s'appliquent à tous les ceux-ci à l'exception du frontball et du grand gant.

Il est à noter, que des règles spécifiques à un championnat donné peuvent s'appliquer dès lors qu'elles ont été définies et communiquées lors de l'inscription des équipes et des convocations et validées par la commission sportive de la ligue. Ces règles peuvent compléter voire subroger celles de la FFPB (par exemple pour les remplacements lors de rassemblements sur une journée).

Règles spécifiques :

Changement d'horaire ou de date

Tout changement d'horaire ou de date de partie, en accord avec l'équipe adverse, doit être obligatoirement signalé à l'organisateur, au plus tard 72h avant la date prévue par le calendrier.

Ceci est impératif pour pouvoir libérer le créneau auprès du propriétaire ou du gestionnaire de l'installation et éviter toute conséquence négative.

L'organisation d'une partie avancée (choix de la nouvelle date, réservation et paiement de la cancha) sera à la charge de l'équipe à l'origine du changement. L'équipe sollicitant l'avancement d'une partie doit accepter l'éventualité de jouer chez l'adversaire.

Communication des résultats

L'équipe nommée en premier dans le calendrier d'un championnat est chargée de la transmission des résultats avant le lundi midi suivant les parties. Cela peut aussi être le vainqueur si accord entre les 2 équipes. L'envoi des scores peut être fait soit par mail ou par SMS, Whatsapp... en renvoyant uniquement le résultat ou bien en utilisant le formulaire FFPB de feuille de match rempli et signé par les 2 équipes.

Parties en triangulaire ou regroupées sur une journée

**ESG PELOTE BASQUE – 32200 GIMONT – [contact@esgpelote.fr](mailto:contact@esgpelote.fr) – 06 72 69 83 17**

Association Loi 1901 enregistrée sous le n° W321001869 à la préfecture du GERS – N° SIRET 509 492 005 00012 – Association déclarée

# ÉTOILE SPORTIVE GIMONTOISE PELOTE BASQUE



Les remplacements ne sont pas autorisés, les 2 mêmes joueurs(ses) d'une équipe devront jouer les parties, même en cas de blessure non occasionnée par un adversaire.

## Lieu des parties

Si une équipe désire modifier le lieu de la rencontre et jouer dans une installation payante, elle doit gérer la réservation et le paiement des heures (et ne pas oublier d'informer l'organisateur pour libérer le(s) créneau(x) initial(aux)).

## Lieu des finales

Le lieu des finales est décidé par les organisateurs avant les phases éliminatoires. Les demi-finales doivent se dérouler sur les mêmes installations que la finale.

Dans le cas où les 2 équipes d'une des demi-finales sont basées dans la même localité, il est possible de modifier le lieu de cette demi-finale afin de minimiser les déplacements.

## Durée des parties

Si à la fin du créneau horaire imparti, l'installation est non disponible et la partie non terminée, en dehors d'un cas de force majeure (voir règlement FFPB), elle devra s'arrêter et le score sera celui enregistré au moment de l'arrêt.

Celui-ci sera ramené, ultérieurement par l'organisateur du championnat, proportionnellement au nombre de points de la discipline.

Exemple :	Championnat Trinquet gomme pleine	(partie en 40)
	Score enregistré au moment de l'arrêt	30 à 20
	Score enregistré par l'organisateur	40 à 27



## QUESTIONS REÇUES

### Pala féminine

Question reçue par mail : « Nous sommes 6 filles entre 30 et 45 ans. Nous avons un groupe whatsapp. Nous jouons régulièrement depuis Septembre 2023 et serions intéressées pour prendre la licence d'adhérent au club. D' autre part pensez-vous qu'il serait possible de nous réserver un créneau ? Idéalement le jeudi de 17h30 à 19h? »

En l'absence des intéressées pour défendre leur projet, la question de la réservation d'un créneau le jeudi de 17h30 a été soumise au vote.

**Vote : Pour (1), Contre (8), Abstention (0), NPPV (2)**

Il a été décidé que ce groupe rejoigne le groupe Messenger qui permet à chacun et à chacune de lancer des informations ou des invitations à jouer. Ainsi est respecté l'esprit de la place libre à la pelote basque où jouent ceux qui se trouvent sur la cancha sans distinction de sexe ou de niveau. Dans la pratique, dès qu'une joueuse sait qu'elles sont prêtes à s'entraîner un jeudi, elle envoie l'information sur le groupe Messenger en précisant l'horaire et cela fait office de pseudo-réservation du créneau si personne n'a envoyé avant d'information contradictoire. Mais comme tout le monde n'est pas sur le groupe Messenger, cela ne garantit pas que la cancha sera inoccupée à ce moment-là.

### Arbitrage

Stéphane annonce une évolution réglementaire : les arbitres doivent être détenteurs d'un Brevet de secourisme.

Il pose la question de savoir si la Ligue Occitanie finance une telle formation.



## ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Une seule liste se présente :

- Vincent
- Antonin
- Camille
- Pierre
- Eric
- Franck
- Lilian
- Jean-Paul
- Stéphane
- Benoît

**Vote : la liste est élue à l'unanimité**

# ÉTOILE SPORTIVE GIMONTOISE PELOTE BASQUE



## ÉTOILE SPORTIVE GIMONTOISE PELOTE BASQUE



### ÉMARGEMENT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 SEPTEMBRE 2024

NOM	PRÉNOM	SIGNATURE	PROCURATION
ANGELONI	Matteo		
APARICIO	Franck		
ARANCINI	Philippe		
BAYLAUCQ	Sébastien		
BERGUGNAT	Manon		
BONALDO	Jérôme		
BOUSSIERES	Christophe		
BOYER	Mathéo		
CASAVIEILLE	Frédéric		
CAUSSE	Théo		
COLLEONI	Jean-Marc		
COSSALTER	Noa		
COSSALTER	Ylan		
DARDENNE	Tom		
DAROLLES	Frédéric		
DAZZAN	Tito		
DUSSERT	Jean-François		
FERRANDO	Timaël		
FILIPPI	Josias		
FONTANA	Eric		<input checked="" type="checkbox"/>
GRANGE	Stephan		
GROGNIER	Alex		
LARTIGUE	Stéphane		
LIGNON	Aaron		
MARAUD	Yanis		
MARIGO	Christophe		
MASSAT	Benoît		<input checked="" type="checkbox"/>
MAURAN	Loïs		
MIRGON	Christophe		
REUX	Joël		
ROUQUETTE	Denis		
SINDE	Lilian		
SOULDADIE	Patrick		
THORNARY	Antonin		<input checked="" type="checkbox"/>
THORNARY	Camille		
THORNARY	Vincent		
VIE	Pierre		<input checked="" type="checkbox"/>
VILLEMUR	Arthur		
VILLEMUR	Baptiste		

Lassone Jean-Marie

ESG PELOTE BASQUE - 32200 GIMONT - [contact@esgpelote.fr](mailto:contact@esgpelote.fr) - 06 72 69 83 17

Association Loi 1901 enregistrée sous le n° W321001869 à la préfecture du GERS - N° SIRET 509 492 005 00012 - Association déclarée

Finuzzi Christian